



Délibération n° 28 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILLES,

Absents excusés M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Joseph MARCO (pouvoir à M. Denis GALINIER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2018 - Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au conseil municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2018 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2017	2018
A.S.P. PIGNAN	14 500 €	14 500 €
ACCORPS	300 €	300 €
ACPG-CATM	1 200 €	1 200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €	700 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €	1 500 €
APEL ECOLE PRIMAIRE ST CHARLES	500 €	500 €
ARTISTES PEINTRES - SCULPTEURS	300 €	300 €
ARTS DU VITRAIL	300 €	300 €
ASR	300 €	300 €
ASSOCIATION RETROMECHANIQUE	500 €	500 €
ASSOCIATION ZEBULON FAMILLES RURALES	200 €	200 €
ATELIERS FEMININS	250 €	250 €
CHORALE EL ECO	650 €	650 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €	450 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €	3 000 €
CONTISSIMO	1 200 €	1 200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	15 500 €	14 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	4 230 €	6 090 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 28/2018

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2018 – Adoption.

COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 060 €	8 500 €
COUNTRY K'DANSE	200 €	200 €
CRECHE ZEBULON	105 000 €	105 000 €
DAICI DALAI	200 €	200 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €	5 300 €
GRS	1 000 €	1 000 €
GYM CHOC	500 €	500 €
ID COUTURE	300 €	300 €
JUDO CLUB PIGNAN	800 €	800 €
KOLAM	200 €	200 €
L'OLIVIER	200 €	200 €
O2 GYM	600 €	600 €
OBS	700 €	700 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500 €	500 €
PIGNAN HAND BALL	3 000 €	3 000 €
PIGNAN VTT	300 €	300 €
REVEIL PIGNANAIS	900 €	900 €
SCRABBLE	150 €	150 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €	1 000 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000 €	2 000 €
TEMPS DANSE	500 €	500 €
TENNIS CLUB	3 000 €	3 000 €
THEATRE ATELIER DES BULLES	1 000 €	1 000 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000 €	1 000 €
TOTAL	181 990 €	183 290 €

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 26 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTATION des subventions de fonctionnement, telles que détaillées ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29 (dont 7 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 28

Contre : 1 (M. Jean-Marie POURTIER)

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2018.
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN